

5- Accompagnement financier : appels à projets

Le FNP propose aux **employeurs CNRACL de candidater à des appels à projets** sur des thématiques identifiées par le conseil d'administration de la CNRACL.

Objet



Les appels à projets visent à inciter les collectivités et les établissements à **s'engager dans la prévention des risques professionnels, à développer la connaissance et à valoriser les bonnes pratiques** en matière de prévention pour le bénéfice du plus grand nombre.

En participant aux appels à projets, les employeurs s'engagent à participer aux comités de suivis qui jalonnent les appels à projets (essentiellement en présentiel à Bordeaux). Ils peuvent également être sollicités pour témoigner à l'occasion de conférences et/ou webinaires.

La thématique, les objectifs, le périmètre, la durée, les bénéficiaires ainsi que les montants financiers associés à chaque appel à projets sont définis de manière spécifique par le conseil d'administration de la CNRACL.

Conditions d'éligibilité



Pour déposer une demande, vous devez :

- ✓ Être immatriculé à la CNRACL et être à jour de vos cotisations,
- ✓ avoir au moins un agent affilié à la CNRACL,
- ✓ saisir ou vous engager à saisir les données AT/MP (accidents du travail et maladies professionnelles) dans l'outil Prorisq,
- ✓ ne pas mener de démarche en cours financée par le FNP,
- ✓ ne pas avoir finalisé la démarche sur laquelle porte la demande,
- ✓ disposer d'un document unique à jour.

Modalités



Les modalités sont fixées par le conseil d'administration de la CNRACL, au cas par cas pour chaque appel à projets.

Le montant de l'accompagnement est réduit de 50% si le pourcentage de bénéficiaires affiliés de la démarche est inférieur à 50% des agents totaux bénéficiaires.

Pièces justificatives

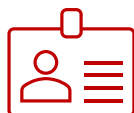


A minima :

- ✓ La lettre d'engagement (modèle à télécharger),
- ✓ Les avis des instances portant sur la démarche de prévention menée.

Les règles sont définies pour chaque appel à projets par le conseil d'administration de la CNRACL.

Contacts



Pour toute question ou demande de précisions :

demarche-prevention@caissedesdepots.fr

[*Rubrique dédiée*](#) sur la Prévention du FNP du site internet de la CNRACL

[*Page Prévention*](#)